

A titre d'illustration, disons que nous consacrons le montant de 20 millions ou plus à l'achat d'avions, parce que nous savons que nous aurons assez de transport aérien à effectuer pour utiliser ces avions. La dépense ne serait pas très sage s'il s'agissait d'enlever le commerce à un autre, car les deux compagnies d'aviation dépenseraient 20 millions en vue d'obtenir l'un l'autre le même commerce.

M. Green: Ce projet de résolution mentionne l'accroissement des pouvoirs de la société. Le ministre peut-il nous indiquer de quelle façon ses pouvoirs seront accrus?

Le très hon. M. Howe: Je ne m'en souviens vraiment pas. Il y a deux ou trois modifications secondaires sans grande importance. Nous serons en mesure d'examiner ces changements d'une façon plus intelligente quand nous serons saisis du bill. Je devrais peut-être savoir ce qui en est, mais je l'ignore.

M. McLure: Quelle sera la rémunération de ces deux nouveaux administrateurs?

Le très hon. M. Howe: Il n'y a pas de rémunération. Les administrateurs d'Air-Canada ne sont pas payés.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2^e fois et adopté.)

Le très hon. M. Howe demande à déposer le bill n^o 330 tendant à modifier la loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.

LOI DU CONSEIL DE RECHERCHES SUR LES PÊCHERIES

AUGMENTATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL—NOMINATION D'UN PRÉSIDENT PERMANENT, ETC.

L'hon. Milton F. Gregg (au nom du ministre des Pêcheries) propose que la Chambre se forme en comité en vue d'étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à modifier la loi du Conseil de recherches sur les pêcheries, en vue de porter de quinze à dix-neuf le nombre des membres du Conseil, y compris le président; de pourvoir à la nomination, par le gouverneur en conseil, d'un président permanent, à tel traitement que le gouverneur en conseil peut fixer, et à la nomination, par le ministre, d'un président suppléant qui, s'il n'est pas membre du service public, peut toucher la rémunération que fixe le gouverneur en conseil; et, de plus, de supprimer le poste de directeur exécutif.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Beaudoin.

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Mon-

sieur le président, le Conseil canadien de recherches sur les pêcheries mène et dirige toutes les enquêtes portant sur des problèmes d'ordre pratique ayant trait aux pêcheries maritimes et d'eau douce. Le Conseil compte sept stations principales au Canada et une sous-station. Quatre de ces stations se consacrent entièrement à des travaux biologiques, à l'étude des peuplements de poissons, des méthodes de pêche. Les trois autres stations s'occupent de problèmes d'ordre technique de mise en conserve, de réfrigération, de la production d'huile et farine de poisson, de la surveillance de la qualité des produits et le reste. Chacune de ces stations est confiée à un directeur et dispose d'un personnel spécialisé permanent et saisonnier.

Les ramifications très nombreuses du travail du Conseil, qui l'obligent à de grosses dépenses, rendent de plus en plus impérieuse une modification de structure du Conseil. La direction en est présentement confiée à 15 membres, dont 2 sont désignés par le ministre, 2 par chacune des industries de la pêche, atlantique et pacifique, et dont 9 enfin sont des savants désignés par les universités canadiennes. L'un des membres est élu président et un autre vice-président. Le Conseil a un petit personnel, ici, à Ottawa, son siège. Le président et le vice-président, deux savants universitaires, habitent normalement une autre région du Canada et ne peuvent, par conséquent, que consacrer une partie de leur temps à ce travail. A sa dernière réunion annuelle, le Conseil a recommandé de modifier la loi de façon qu'on puisse désormais désigner un président permanent et que la représentation, au sein du Conseil lui-même, soit désormais plus équilibrée. Ces modifications figureront au projet de loi qui succédera à la présente résolution.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): L'adjoint parlementaire est-il en mesure de nous dire si la province de Terre-Neuve va être représentée au Conseil et qui sera le nouveau président?

M. MacNaught: Je ne suis pas encore en mesure de donner le nom du nouveau président. On essayera de faire en sorte que Terre-Neuve soit convenablement représentée.

M. Graydon: L'adjoint parlementaire me dira-t-il s'il a pris note de la réponse donnée l'autre jour au comité par le directeur général d'Air-Canada à une question qu'on lui y posait au sujet de la présence au menu de ce mets délicieux qui s'appelle le poisson, que tous les Canadiens adorent et dont nous aimerions tous voir favoriser encore davantage la distribution? D'après le rapport du comité, le directeur général aurait dit qu'on ne sert pas de poisson à bord des avions à cause de